

[Traduction]

Monsieur Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bureau du directeur parlementaire du Budget
Bibliothèque du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 5 mars dernier, qui a suivi notre échange de lettres datées du 26 novembre 2009 et du 8 décembre 2009.

Vous trouverez ci-inclus les documents dont il est question dans votre toute dernière lettre. Ces documents vous sont fournis dans les mêmes conditions qui s'appliquaient à leur diffusion en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Je constate que ces documents ne vous ont pas été communiqués à la suite de votre demande d'information du 26 novembre 2009 parce que notre ministère n'avait pas jugé qu'ils faciliteraient l'estimation des coûts relatifs au projet de loi C-466. L'information qu'ils contiennent est désuète, car elle a été recueillie entre 1999 et 2004; de plus, elle ne tient pas compte du crédit d'impôt pour les laissez-passer de transport en commun, instauré en 2006. Le projet de loi C-466 a aussi une portée beaucoup plus large que celle des propositions dont il est question dans les documents et entraînerait des coûts relatifs au covoiturage, au stationnement de véhicules automobiles dans des aires d'accès au transport en commun et à l'utilisation d'une bicyclette pour les déplacements.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Michael Horgan

p. j.